



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un protocole d'accord concernant l'ensemble des emplois et contrats aidés répartis entre les mairies, les associations, la Collectivité territoriale de Martinique et l'Éducation nationale a été signé ce jour en préfecture.

La Martinique a su une nouvelle fois trouver, par la voie du dialogue, les solutions qui répondent aux inquiétudes exprimées par les acteurs locaux.

Une étape pour l'insertion professionnelle durable en Martinique a été franchie. En effet, la politique de l'emploi évoluera à l'avenir vers une logique d'insertion professionnelle renforcée.

PJ Le protocole signé

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Préfet de la martinique*